

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**Séance du 21 juin 2021 à 14h00**

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Présents :

Mesdames : Béatrice GIRO – Thérèse MELLAC – Marie-Christine PEROTTO

Messieurs : Jean-Louis CHAU-VAN – Mathieu BEAUFRERE - JOSEPH

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Thérèse MELLAC

14 21.06.202 – DELEGATION DE SIGNATURE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA CONVENTION PASS'EAU

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Par délibérations 2018/56 et 2018/57 du 11 octobre 2018, l'Agglomération d'Agen a approuvé le choix de l'entreprise SAUR pour l'attribution des nouveaux contrats de concession de service public d'eau potable et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de concession, l'offre de SAUR intègre un nouveau dispositif d'aide financière aux personnes ayant des difficultés à payer leur facture d'eau potable et /ou assainissement.

Le pass'Eau, dispositif crée par SAUR est une aide financière sur les budgets eau et assainissement, pour des personnes rencontrant des difficultés financières.

Eau de Garonne travaille en partenariat avec les structures d'aides locales à savoir les collectivités et leur CCAS qui déterminent les critères d'attribution et analyse la situation économique des ménages.

Cette aide s'adapte donc à la situation financière des abonnés car son montant est ajusté sur décision des CCAS en fonction de la taille des foyers et du niveau de revenu.

Ainsi, il est proposé une convention tripartite entre l'Agglomération d'Agen, eau de Garonne et le CCAS de la commune de Roquefort.

Il est demandé à chaque CCAS de pouvoir désigner une personne pour signer cette convention Pass'eau, il est proposé que ce soit Monique VILANOVA.

Après avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne **Monique VILANOVA pour pouvoir signer au nom du CCAS, la convention Pass'Eau et tous documents s'y rapportant .**

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration
Fait à Roquefort le 21/06/2021
Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en préfecture le

Roquefort, le 21 juin 2021

Le maire, président du CCAS


Patrice FOURNIER